

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi quatre (4) décembre 2023 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :
Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Francis Dompierre
Roger Bérubé

Absent : Marc Lajoie
Josée Martin
Gervais Morissette

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Ouverture de la séance à 19H30.
Un moment de silence.
- 2023-225** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.
- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 6 NOVEMBRE 2023**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 6 novembre 2023 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.
2023-226 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 tel que présenté.
- 2023-227** **ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.
Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES
Période 11

9167-6858 QUÉBEC INC.	ABRASIF	1488	C2303295	500,00
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PONCEUSE	1717347	C2303296	150,43
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	DÉCORATION NOËL	1730907	C2303296	37,93
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	RUBAN, DRAPEAU DE MARQUAGE	1733021	C2303296	7,46
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	OUTILS	1733663	C2303296	229,94
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE NOVEMBRE 2023	NOV2023	C2303297	333,13
ANGÉLINE ANCTIL	sac balayeuse	11-30-2023	C2303297	17,24

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

BRANDT	PIECES WESTEN	9719246	C2303298	50,25
BRANDT	PIECES WESTEIN	9719223	C2303298	513,09
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	SOGHU 18.9L WESTERN	6036-538543	C2303299	88,36
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	OUTILS, VERNIER,MULTIMETRE	6036-539328	C2303299	61,98
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	ADHESIVE BLACK	6036-539799	C2303299	16,87
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	lumière	6036-540056	C2303299	33,29
CENTRE BUREAUTIQUE	CONTRAT 5387 COPIES	280180	C2303300	116,56
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VOIRIE BACHE BLANC	FC00249244	C2303301	33,32
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VOIRIE BACHE BLANC 30X50	FC00249287	C2303301	89,66
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	DÉCO NOËL ET PEINT.CHEMINÉE	FC00255733	C2303301	99,96
CONCEPT DESIGN ETC.	CROQUIS AMÉNAGEMENT	2306-01	C2303302	926,70
LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS INC.	ABRASIF HIVER	55997	C2303303	11 225,57
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	2 CARTOUCHES D'ENCRE	235443	L2300261	205,24
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202302808822	C2303304	12,30
H2 LAB	ANALYSE D'EAU	100979	C2303305	193,44
H2 LAB	ANALYSE D'EAU	98408	C2303305	468,81
HARNOIS ENERGIES INC.	WESTERN STAR, TRACTEUR	NOVEMBRE2023	L2300262	546,21
HYDRO-QUÉBEC	2445 RUE PRINCIIPALE	628003081514	L2300263	91,02
HYDRO-QUÉBEC	PRÈS DU 2139, 2207 RTE 132	623503105188	L2300264	52,68
EXPLOITATION JAFFA INC.	CONTRAT SERVICE BACS	043782	C2303306	3 711,39
MRC DE LA MITIS	MISE À JOUR RÔLE	40434	C2303307	4 281,66
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	divers cordonnier	nov 2023	C2303308	186,79
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VER#34 WESTERNSTARCREDITBAIL	NOV.2023	L2300265	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD NOV 2023	NOV 2023	L2300266	2 628,23
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVIN NOV 2023	NOV 2023	L2300267	6 528,38
RESTO HYDRAULIQUE INC.	RÉP. TRACTEUR MASSEYBOLT	87620	C2303309	474,05
RESTO HYDRAULIQUE INC.	FITTING, HOSE WESTERN	87725	C2303309	98,36
RESTO HYDRAULIQUE INC.	MAIN-D'OEUVRE WESTERN	87734	C2303309	89,64
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER, ESSUIE TOUT, AZUR	012569	C2303310	111,99
RREMQ	RREMQ NOV 2023	NOV 2023	L2300268	853,48
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION NOV. 2023	NOVEMBRE	L2300269	227,42
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	CONTRAT SERVICE CUISINE	3001109	C2303311	265,94
SANI-MANIC	VIDANGE, 271 RANG 4 OUEST	065568	C2303312	241,45
SANI-MANIC	VIDANGE 44 CH.LANGLOIS ST-JOEP	067792	C2303312	241,45
SHELL CANADA	ESSENCE OCT 2023	2023-10-25	L2300270	105,02
SHELL CANADA	RABAIS, REMISE	NOV.2023	L2300270	- 2,40
SHELL CANADA	ESSENCE NOV 2023	2023-11-07	L2300271	125,11
SHELL CANADA	ESSENCE NOV 2023	2023-11-08	L2300272	132,03
SHELL CANADA	ESSENCE NOV 2023	2023-11-09	L2300273	66,91
SHELL CANADA	DIESEL NOV 2023 MF	2023-11-02	L2300274	35,92
SHELL CANADA	DIESEL OCT 2023 MF	2023-11-13-	L2300275	37,97
SHELL CANADA	ESSENCE NOVEMBRE 2023	2023-11-13	L2300276	56,06
SHELL CANADA	CARBURANT F250	20231120	L2300277	82,81
SHELL CANADA	CARBURANT WESTERN STAR	20231110	L2300278	341,74
SHELL CANADA	F150 CARBURANT NOV.2023	20231123	L2300279	100,02
SHELL CANADA	F250 CARBURANT NOV.2023	20231123	L2300280	59,84
SHELL CANADA	F250 CARBURANT NOV.2023	20231128	L2300281	54,42
SOCIÉTÉ NATIONALE DU L'EST DU QUÉBEC INC	DRAPEAU QUÉBEC 36x54 PO	2769	C2303313	270,00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE	ACHAT MR.FREEZE BEACH PARTY	44354	C2303314	36,00
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	STRAPPE 10 ROUES	702-488356	C2303315	30,36
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	RACCORD WESTERN	702-489090	C2303315	68,97
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	commutateur	702-490016	C2303315	6,88
VILLE DE MONT-JOLI	PROJET LAC GROS RUISSEAU	22238	C2303316	580,98
VILLE DE MONT-JOLI	PROJET LAC DU GROS RUISSEAU	22268	C2303316	464,94
VISA AFFAIRES DESJARDINS	déco halloween	ca32ngrtu01	L2300282	16,67
VISA AFFAIRES DESJARDINS	déco halloween	ca341450u12i	L2300283	26,78
VISA AFFAIRES DESJARDINS	décoration halloween dollo	12-10-2023	L2300284	14,08
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DIESEL WESTERN NOV 2023	2023-11-08	L2300285	266,78
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANT -FOURNITURE BUREAU	23-11-08	L2300286	29,32
VISA AFFAIRES DESJARDINS	3 ROULEAUX TIMBRES	20231103	L2300287	317,33
VISA AFFAIRES DESJARDINS	POSTE CA COUR. RECOMMANDÉ	20231120	L2300288	39,32
VISA AFFAIRES DESJARDINS	affichage emploi groupe	2023-11-28	L2300289	90,83
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TOILE NOËL 2023	AMAZON2070632	L2300290	39,08
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DÉCOS DE NOËL	20231127	L2300291	53,75
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2023-11-30	L2300292	32,38

44 045.48 \$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 6 employés	15 686.29\$
<u>Total des factures :</u>	<u>44 045.48\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	59 731.77\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	- 17 678.34\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>- 15 686.29\$</u>
Reste à payer :	26 367.14\$

5. 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS #1 :

Dominic Guimond-Proulx, question urbanisme

6. 2023-228

**AUTORISATION DE PAIEMENT- VILLE DE MONT-JOLI-3^E VERSEMENT
REGROUPEMENT INCENDIE**

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 21672 à la ville de Mont-Joli pour le 3^e vers. pour le regroupement incendie au montant de 20 132\$.

7. 2023-229

AUTORISATION DE PAIEMENT-RÉFRIGÉRATION AIR C-3^E VERSEMENT

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 103457 à Réfrigération Air C pour le 3^e versement au montant de 4 042.52\$ taxes incluses pour l'installation du système de chauffage. (PRABAM)

8. 2023-230

**ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h30 :

Lundi, 15 janvier	Lundi, 8 juillet
Lundi, 5 février	Lundi, 5 août
Lundi, 4 mars	Lundi, 9 septembre
Lundi, 8 avril	Lundi, 7 octobre
Lundi, 6 mai	Lundi, 4 novembre
Lundi, 3 juin	Lundi, 2 décembre

9. 2023-231

**ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE ET LA
MRC DE LA MITIS POUR LA CONTINUATION DU SERVICE DE COLLECTE**

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS, personne morale de droit public régie notamment par les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c C-27) et ayant son bureau au 1534, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, représentée par le préfet monsieur Bruno Paradis et monsieur Marcel Moreau, directeur général et greffier et trésorier

Ci-après appelée la « MRC »

ET

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE, personne morale de droit public régie notamment par les dispositions du Code municipal et ayant son bureau au 70, rue de la Rivière à St-Joseph-de-Lepage, représentée par monsieur Magella Roussel, maire et madame Tammy Caron, directrice générale et greffière trésorière DMA

Ci-après appelée la « Municipalité »

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le 7 juillet 2022 est entré en vigueur le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles qui vise la modernisation de la collecte sélective notamment en confiant la gestion des produits visés, en fin de vie, aux personnes qui les commercialisent, les mettent en marché ou les distribuent et donne à RECYC-QUÉBEC le droit de désigner un organisme de gestion pour représenter les personnes visées dans leur obligation d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer chacun des systèmes modernisés;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a nommé le 22 octobre 2022 Éco Entreprise Québec (ÉEQ) en tant qu'organisme de gestion désigné de la collecte sélective et que ces derniers devront conclure des contrats de collecte et de transport avec des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles favorise un regroupement de la collecte sélective à l'échelle d'une MRC ou d'une Régie et que ceci aura des impacts sur l'ensemble des collectes;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2023, ÉEQ a envoyé une lettre à la RITMR Matapédia-Mitis et aux MRC de La Matapédia et de La Mitis afin d'entamer les démarches en vue de conclure une entente en vertu du Règlement portant sur un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis devait notamment avoir la compétence au niveau de la collecte des matières résiduelles afin de permettre la prise en charge par la RITMR Matapédia-Mitis de la collecte des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déclaré sa compétence relativement à l'ensemble du domaine des matières résiduelles, incluant notamment la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles issues de l'ensemble des municipalités locales de son territoire par son Règlement # 356-2023 relatif à la déclaration de compétence de la MRC dans le domaine des matières résiduelles (règlement adopté le 11 octobre 2023);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est liée par contrat jusqu'au 31 décembre 2024 pour le service de collecte des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour des motifs de saine gestion, que les municipalités locales demeurent responsables relativement à la collecte des matières résiduelles sur leur territoire jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE par sa déclaration de compétence, la MRC possède, aux fins des compétences du domaine des matières résiduelles, tous les pouvoirs de toute municipalité à l'égard de laquelle elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes, et ce, conformément à l'article 678.0.3 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du Code municipal permettent aux municipalités de conclure des ententes, notamment par le biais d'une délégation de compétence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales peuvent donc, en vertu de ces articles, conclure une entente ayant pour objet la délégation de la compétence de la MRC en matière de collecte des matières résiduelles à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité à laquelle une autre municipalité délègue sa compétence possède tous les pouvoirs nécessaires à l'application de l'entente (art. 578 du Code municipal);

CONSIDÉRANT le modèle d'entente avec les municipalités locales tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre,
Appuyé par Monsieur Sylvain Claveau,

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser la signature d'une entente avec la MRC de La Mitis pour la continuation de l'application de la compétence en matière de collecte des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2024. Monsieur le maire et la directrice générale sont nommés signataires de l'entente.

10. 2023-232 **ACHAT ÉQUIPEMENT-TRACTEUR**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à l'achat d'un tracteur Massey Ferguson modèle 5710 transmission standard chez Service Agricole au montant de 95 100\$ et sera financé de la façon suivante : 32 000\$ suite à l'échange du tracteur, de la souffleuse et de la gratte (activités financières) et de la vente de la souffleuse 2536 de 37 000\$ (activités financières) et la différence 26 100\$ payé à même de surplus cumulé.
11. 2023-233 **ACHAT ÉQUIPEMENT SOUFFLEUSE**
Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à l'achat d'une souffleuse modèle N92-300HTR de marque Normand chez Service Agricole au montant de 10 900\$ avant taxes, les fonds sont pris dans le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de 2 ans.
12. 2023 **DÉPÔT DE LA LISTE D'ARRÉRAGES DES TAXES**
MENTION : La directrice fait le dépôt de la liste d'arrérages de taxe.
13. 2023 **DÉPÔT DU REGISTRE DE DON**
La directrice générale et greffière-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2023 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.
14. 2023-234 **CONVOCATION SÉANCE EXTRATORDINAIRE DU BUDGET**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Roger Bérubé de planifier la séance extraordinaire de l'adoption du budget au 18 décembre 2023 à 19h00.
15. 2023-235 **AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2023-07 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE.**
Un avis de motion est donné par Monsieur Francis Dompierre pour le règlement 2023-07 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe.
16. 2023-236 **ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE EN VIE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS ET PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage Patrick Boileau à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2024, tels que mentionnées au contrat de travail.
17. 2023-237 **ENGAGEMENT OPÉRATEUR DE MACHINERIE-SYLVAIN LEBLANC**
Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Sylvain Leblanc pour le contrat d'hiver 2023-24 comme prévu au contrat de travail.
18. 2023-238 **DEMANDE D'EMPLOI ÉTÉ CANADA**
Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage fait la demande de projet étudiant dans le cadre Emploi été Canada pour 2 postes d'animateurs de terrain de jeux à 40 heures semaines pour 7 semaines. Et nomme la directrice à remplir le formulaire et à signer les documents requis au nom et pour la municipalité.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

19. 2023-239

INDEXATION SALAIRE-ÉLUS-EMPLOYÉS

Sur proposition de Monsieur Francis Dompierre et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde l'indexation de 4% pour les employés et les élus à compter du 1^{er} janvier 2024.

20. 2023-240

AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER #4

Avis est donné, conformément à l'article 316 de la LERM, et dépose la lettre de démission de Madame Josée Martin, à titre de conseiller de la ladite municipalité, laquelle est effective à compter du 1^{er} décembre 2023.

De plus, nous vous informons de la vacance au poste de conseiller # 4, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections référendums dans les municipalités.

21. 2023-241

URBANISME-DEMANDE DE RÉNOVATION-PROPRIÉTÉ 266 RANG 4 OUEST

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage a décidé de tolérer les non-conformités sur cette propriété du 266 rang 4 Ouest LOT : [4 371 171](#) Matricule : [5179-42-6211](#);

ATTENDU que Saint-Joseph-de-Lepage a autorisé la conformation et la mise à niveau de l'installation septique de la propriété à l'automne 2023;

ATTENDU qu'à chaque demande de rénovation, le propriétaire devra faire autoriser ladite demande de rénovation préalablement par le conseil municipal. Avant la demande de permis de rénovation ;

ATTENDU que la demande de permis de rénovation sera, qu'exclusivement pour des travaux d'entretien des bâtiments. Revêtement extérieur, toitures, porte et fenêtres, galerie ;

ATTENDU Aucune demande d'agrandissement des bâtiments sur cette propriété ne sera accepté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Francis Dompierre, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage autorise exclusivement des travaux d'entretien sur les bâtiments pour cette propriété.

22. 2023-242

VERSEMENT-PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS-8 CHEMIN ROUSSEL

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 8 chemin Roussel participe au programme de mise aux normes des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde le paiement au propriétaire et que celui-ci versera à l'entrepreneur par la suite ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est remboursable sur 15 ans sur le compte de taxes ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder au paiement 13 360.10\$ à Madame Noëlline Banville suite à la réception des factures pour l'installation de la fosse septique. Celle-ci devra fournir un reçu de l'entrepreneur pour confirmation du paiement.

23. 2023-243

ACHAT TERRAIN- LOT 4 371 325, MATRICULE 5582-10-5014

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé et appuyé par Monsieur Francis Dompierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage achète le terrain Lot 4 371 325 matricule 5582-10-5014 appartenant à M. André Dumais au montant de 6500\$ sans taxes et nomme Mme Tammy Caron dg et M. Magella Roussel, maire à signer au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage tous documents nécessaires à la transaction.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

24. 2023-244

SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

ADMNISTRATION

02-110-00-452	AGL SERVICES TECHNIQUES	1304	02-110-00-454	SERVICE DE FORMATION	784
			02-110-00-310	DÉPLACEMENT PERSONNEL	130
			02-130-00-141-10	SALAIRE OCCASIONNEL	390
02-110-00-951	QUOTE-PART LÉGISLATION	54	02-130-00-141-10	SALAIRE OCCASIONNEL	54
02-130-00-222	RRQ	450	02-130-00-141-10	SALAIRE OCCASIONNEL	450
02-130-00-346	CONGRÉS ET DÉLÉGATION	488	02-130-00-522	ENT RÉP BÂTIMENT	488
02-130-00-496	FRAIS BANQUE	257	02-130-00-141-10	SALAIRE OCCASIONNEL	257
02-130-00-527	ENT ET RÉP AMEUB ET EQUIP BUREAU	150	02-130-00-141-10	SALAIRE OCCASIONNEL	150
02-130-00-670	FOURNITURES DE BUREAU	800	02-190-00-951	QUOTE-PART MRC INFO ROUTE	720
			02-130-00-632	HUILES À CHAUFFAGE	80

VOIRE MUNICIPALITÉ

02-320-00-141	SALAIRES RÉGULIERS	5234	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	5234
02-320-00-141-10	SALAIRES OCCASIONNELS	4173	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	4173
02-320-00-212	RRMQ	138	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	138
02-320-00-222	RRQ	256	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	256
02-320-00-232	ASS EMPLOI	11	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	11
02-320-00-242	FSS	1	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	1
02-320-00-526	ENT RÉP MACH ET ÉQUIP	740	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	740
02-32000-631-01	ESSENCE ET CARBURANT TRACÉ	183	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	183
02-320-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	499	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	499
02-320-00-650	VÊTEMENTS CHAUSS FOURNITURES	325	02-320-00-453	SERVICES TECHNIQUES ET GÉNE	325

VOIRE MUNICIPALITÉ

02-330-00-222	RRQ	600	02-320-00-516	LOC MACHET OUTILS	600
02-330-00-526	ENT ET REP MACH ET EQUIP	3000	02-320-00-516	LOC MACHET OUTILS	3000
02-330-00-620	GRAVER SABLE ASPHALTE	6317	02-320-00-516	LOC MACHET OUTILS	6317

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

02-355-00-453	SER TECHNIQUE LIGNAGE INSPECTION	2420	02-320-00-516	LOC MACHET OUTILS	2420
02-355-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	236	02-320-00-516	LOC MACHET OUTILS	236

TRANSPORT COLLECTIF

02-370-00-951	QUOTE-PART TRANSPORT ADAPTÉ	1	02-340-00-521	ENT RÉP INFRASTRUCTURES	1
02-370-00-951-01	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF	1	02-340-00-521	ENT RÉP INFRASTRUCTURES	1

HYGIÈNE DU MILIEU

02-416-00-526	ENS VIDANGES F SEPT LAC GROS RUIS	850	02-416-00-526	VIDANGES FOSSE SEPT CITOYEN	850
02-452-10-951	QUOTE-PART MRC OUBILLETTE MAT REC	1	02-452-20-446	TRI ET COND MAR REC	1
02-452-20-951	QUOTE-PART MRC TRI ET COND	1	02-452-20-446	TRI ET COND MAR REC	1

LOISIRS ET CULTURE

02-701-20-141	SALAIRES RÉGULIERS	6000	02-629-90-649	PROMOTION ET DEVEL	6000
02-701-20-222	RRQ	282	02-629-90-649	PROMOTION ET DEVEL	282
02-701-20-522	ENT ET REP BÂTIMENT ET TERRAIN	700	02-701-20-454	FORMATION	500
			02-701-50-141	SALAIRE RÉGULIERS	200
02-701-20-681-01	ÉLECT S MONTABLEAU EXTÉ SCÈNE	534	02-701-20-527	ENT REP ÉQU AMEUB BUREAU	500
			02-701-20-670	FOURNITURE DE BUREAU	34
02-701-50-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	12	02-701-50-222	RRQ	12

25. 2023-245

DEMANDE DE DÉROGATION POUR ENTRETIEN ANNUEL-BIONEST

M. Dompierre quitte à : 20h12

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte la demande de dérogation pour l'entretien de leur fosse septique Bionest à un entretien annuel par l'entreprise Bionest au lieu de deux

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

situé au 85, rang 4 Ouest à St-Joseph-de-Lepage (# client : # 2MUY003). Le propriétaire devra procéder à l'entretien du second entretien et tenir un registre et prendre des photos datées de son entretien et en faire mention à la municipalité que son 2^e entretien est fait.
De retour à 20h14.

Mention : Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire Monsieur Magella Roussel

26. 2023

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Le bureau sera fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

27.

PÉRIODE DE QUESTIONS

28.

AFFAIRES NOUVELLES

29. 2023-246

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau déclare la fermeture de l'assemblée à 20h28.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, Directrice générale
et greffière-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tenue au centre Lepageois à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire